

PV DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'AFPESS

10 mai 2016

16 h 30

Espace Agora – Collège Saint-Michel (Fribourg)

1. Salutation et ordre du jour

Emmanuel Mejia, président de l'AFPESS, explique que c'est parce que nous devons retrouver un rythme plus habituel avec une AG au printemps que les deux dernières AG ont été organisées de façon si rapprochée. Il salue les membres présents, leur souhaite la bienvenue et les remercie d'être présents. Le Collège Saint-Michel est heureux de les accueillir pour cette AG de l'AFPESS ; Emmanuel Mejia remercie d'ailleurs Monsieur Mathias Wider, Recteur du Collège Saint-Michel, d'avoir mis à notre disposition ce magnifique espace Agora pour la quatrième année consécutive. Il excuse un certain nombre de membres qui ne peuvent être présents ce soir, pour des raisons professionnelles ou familiales.

Cette AG a été convoquée, selon les statuts, par le biais du bulletin annuel d'information à la fin du mois d'avril.

2. Élection des scrutateurs

Scrutateurs/scrutatrice : Fabian Simond et Jean-Paul Fragnière.

Le président rappelle que l'assemblée se déroule en deux temps, la partie statutaire, avec un point concernant les discussions sur les mesures d'économie, puis une partie consacrée aux revendications du SSPES, avec comme invité, André Müller, professeur dans un collège lucernois, qui arrivera à 17h30 ; son introduction à ces revendications sera suivie d'une discussion. Il s'agira ensuite de traduire ces revendications au niveau cantonal et faire une petite campagne sur 2 ou 3 propositions. Le président convie chacune et chacun à l'apéritif qui suivra, dans cette même salle. Il demande s'il y a des propositions de modification de l'ordre du jour. Comme cela n'est pas le cas, l'AG peut débuter.

Membres présents : 33 (majorité à 17).

3. Procès-verbal de l'assemblée générale du 9 décembre 2015

Le PV, paru dans le bulletin aux pages 10 à 26, est approuvé à l'unanimité. Emmanuel répond à une des demandes émises par un de nos membres qui souhaitait que l'on demande que l'accord obtenu sur les mesures structurelles d'économie dans l'enseignement ait une durée de 10 ans. Il n'a malheureusement obtenu le soutien ni de la FAFE ni de la FEDE, le CE ne voulant pas prendre d'engagement au-delà d'une législature. Nous avons eu, en tout cas, la garantie orale de Monsieur Godel le 20 avril que les économies s'arrêtaient à 1,8 millions pour les 4 ans à venir. Emmanuel ne le voit pas revenir sur cet engagement.

4. Information et discussion à propos de la fin des mesures d'économies pour le personnel de l'État

Rappel des faits.

Le 6 avril, le Conseil d'Etat a présenté ses comptes 2015. Ceux-ci bouclent avec un bénéfice de 126 millions avant opérations de clôture. Ils présentent une fortune nette à 1,127 milliards, avec un taux d'autofinancement à 103%, et l'absence de dettes. Il y a bien eu tentative de réduire le bénéfice à 24 millions après avoir provisionné pour 102 millions, dont une première de 48,5 millions représentant l'entièreté de la part au bénéfice reçue de la BNS en 2015, une deuxième de 23 mios, censé amortir l'augmentation des coûts du personnel, suite à la fin des mesures structurelles et d'économies, et la part étatique du refinancement de la caisse de pension, une troisième, la plus inacceptable, de 20 mios, anticipant les dégâts budgétaires futurs dus à la Révision de l'Imposition des Entreprises (RIE III), censée entrer en vigueur aux alentours de 2019, voire avant si elle est adoptée par les chambres fédérales en 2017. Mais il semblerait que le PS est prêt à lancer un référendum. Ce qui s'impose de l'avis du président.

Comme celui-ci nous l'ai déjà écrit, et il insiste sur ce point et se permet donc de le répéter, car c'est le fondement de son analyse, ces résultats montrent une fois de plus que la réalité financière du canton est excellente et que les déficits, passés et à venir, le cas échéant, ne sont pas une réalité naturelle à laquelle nous n'aurions d'autre choix que de nous soumettre, mais une *construction* qui résulte de *choix et de projets politiques*, s'exprimant à couvert dans des stratégies financières et budgétaires.

Mais cette dénégation de la dimension politique des actes a été corroborée par les propos tenus à St-Michel vendredi passé par notre chef de service : en substance, quand le politique ne veut pas, il dit qu'il n'y a pas de budget. Donc on s'arrange pour qu'il n'y ait pas de budget. Quand on veut vraiment, comme par exemple, en faisant perdre 2 mia dans le cadre de la RIE III, aux finances fédérales, alors là il y a comme par miracle les marges, il y a le budget : « 2 mia c'est pas cher » auraient dit à ce sujet certains parlementaires des chambres fédérales en faveur de la RIE III.

L'AG extraordinaire s'est déroulée avec quand même 120 à 130 personnes. Certaines interventions, notamment celle de notre collègue Olivier Sutter, ont été pertinentes et combatives. D'autres moins. Le CE n'est pas entré en matière, mais il n'a pas non plus convaincu et de loin pas. Il a pu mesurer notre défiance à son égard.

Nous avons voté une résolution qui m'apparaît comme acceptable puisqu'elle demande notamment :

- la mise en place d'une rétribution d'une partie des économies faites sur nos salaires ;
- la fin d'une politique de restriction des créations de nouveaux postes ;
- le maintien du personnel du HFR et d'autres établissements publics dans la Lpers.

Nous poussons, au sein de la FAFE où nous collaborons bien sur ce point, pour que la FEDE adopte une position combative et ne se contente pas de rien du tout ni, ce qui est beaucoup plus probable, de miettes qu'on voudra nous donner pour nous « calmer ». Emmanuel pense qu'il faut s'attendre à un accord mais à un mauvais accord, avec des cacahuètes (par cacahuètes, il entend 5 à 6 mio d'indemnités extraordinaires) alors que nous demandons à la FAFE une rétribution entre 15 et 20 mios (soit l'équivalent du montant de la provision au budget pour la RIE III).

Information sur la suite.

Un comité de la FEDE aura lieu le 25 mai où l'on aura déjà une idée de la réaction et éventuelle proposition du CE à notre résolution du 20 avril. A partir de là, un débat aura lieu au sein du comité dont l'objet sera la position à adopter suite à la proposition du CE qui sera probablement décevante.

Le débat sera tranché lors d'une AG importante de la FEDE, laquelle aura lieu le 2 juin au CO de Matran. Emmanuel distribue la convocation et la renverra par mail la semaine prochaine.

La position Afpess-Fafe

La position du comité de l'AFPESS, à laquelle il pense pouvoir rallier la FAFE, est d'organiser une action en juin, qui puisse se concevoir comme la préparation d'une grande manifestation unitaire avec toutes les forces syndicales et associatives en septembre. Il faut que cette manifestation soit un succès donc amène en tout cas 6000 personnes dans la rue. Nous n'avons pas les forces pour l'organiser en un mois. Et le mois de juin est difficile pour nous et nos collègues. L'on ne peut pas se rater comme l'année passée en juin !! Nous avons besoin aussi des forces du SSP. C'est évident.

Un des membres salue le fait que toutes les forces syndicales, SSP et FEDE, travaillent ensemble à l'organisation de la manifestation de septembre.

5. Comptes 2015, rapport des vérificateurs des comptes.

La parole est donnée à Serge Castella.

Comme les comptes ont été présentés dans le bulletin, seules trois remarques sont faites : la première concerne le paradoxe qui veut que, malgré le fait que les comptes 2015 se soldent par un très léger bénéfice, la fortune a cependant diminué par rapport à 2014 : cela s'explique simplement parce que la dernière AG avait eu lieu en décembre et que les cotisations n'ont pu être envoyées que très tardivement. Comme les cotisations encaissées en janvier et février 2016 sont comptabilisées comme des actifs transitoires, il y a malgré tout un bénéfice. La deuxième remarque concerne la différence entre le montant de la cotisation FAFE par rapport aux années précédentes qui s'explique par le fait que tous les frais liés à notre participation à la FAFE y ont été comptabilisés, y compris les jetons de présences à l'AD de la FAFE. La dernière remarque porte sur le bénéfice qui s'explique par le fait que, comme chaque année, Christophe Baechler, qui s'occupe du site, refuse le montant qui a été alloué à ce poste, soit CH 600.-.

Ces comptes ne suscitent pas de questions.

Le 14 avril 2016, François Guisolan et Nicole Carron ont vérifié les comptes de l'AFPESS pour l'année 2015. Ils ont pu constater la bonne tenue de la comptabilité et vérifier les opérations comptables sur la base des pièces présentées. L'exercice 2015 se solde par un bénéfice de CHF 62.50. Ainsi, au 31 décembre 2015, le capital de la société s'élève à CHF 32'978.30. Ils demandent à l'assemblée générale d'approuver les comptes de l'exercice 2015 et de décharger le caissier, Serge Castella, en le remerciant pour le sérieux de son travail. Cette proposition est acceptée par applaudissements.

6. Élection des vérificateurs des comptes

François Guisolan et Nicole Carron sont d'accord de poursuivre leur mandat de vérificateur/trice des comptes. Cependant, les statuts ne le leur permettraient pas, puisque ces derniers disent qu'il s'agit d'un mandat de deux ans. C'est pourquoi le comité demande à l'Assemblée si elle accepte malgré tout leur candidature. Si ce ne devait pas être le cas, nous devrions désigner deux nouveaux vérificateurs ou nouvelles vérificatrices.

L'Assemblée accepte la proposition du comité à l'unanimité.

7. Budget 2016

Budget 2016			
	Dépenses	Recettes	
	Aufwand	Ertrag	
Cotisations		45'000,00	Mitgliederbeiträge
Intérêts CCP + deposito		10,00	Zinsen Post
Protekta, prime	3'600,00		Protekta, Prämien
Salaires prés.-vice-prés	26'000,00		Gehalt Präsident u. Vizepräsident
Comité	7'000,00		Komitee, Sitzungsgelder
Cotisations FAFE	2'000,00		Mitgliederbeiträge DFL
Frais de secrétariat	100,00		Sekretariatskosten
Bulletin AFPESS	1'500,00		Bulletin VFM
Taxes Poste	100,00		Posttaxen
Représentations SSPES	1'000,00		Repräsentationen VSG
Site internet	1'600,00	600	Internet
Révision LESS	500,00		Gesetzesrevision
Divers	2'000,00		Verschiedenes
Excédent des recettes	210,00		Überschuss
Excédent des dépenses			Fehlbetrag
	45'610,00	45'610,00	

Le budget est également accepté à l'unanimité par l'Assemblée.

8. Fixation de la cotisation

Le comité propose à l'Assemblée de maintenir la cotisation à 150 francs. Cette proposition est acceptée à l'unanimité de l'Assemblée.

Emmanuel pense qu'à court terme il faudra augmenter ces cotisations, parce qu'il faudra augmenter le nombre de membres du comité, les dossiers devenant de plus complexes et nombreux. Le travail milicien atteint ainsi ses limites. La politique d'attaques au service public va continuer sur le moyen-long terme ; on a besoin de plus de forces au comité, de plus d'engagement de la part des membres, de plus de décharges pour se répartir le travail ; on ne va pas tenir longtemps au rythme actuel, c'est évident. Il faudra collectivement consacrer plus de temps à la défense de nos conditions de travail et de salaire si l'on veut à avoir une chance d'infléchir le mouvement. On ne peut déléguer tout ou presque tout à 5 ou 6 personnes qui travaillent souvent à plein temps ou presque. C'est tout simplement illusoire.

9. Admission des nouveaux membres

Nous comptons toujours environ 337 membres sur un total de 602 enseignants ou 427,63 EPT. Un nouveau membre depuis notre AG de décembre, Sylvain Stotzer, et un départ à la retraite..

10. Élection du comité et du président

Depuis la rentrée scolaire, deux membres du comité nous ont quitté. Il s'agit de Nathalie et de Jean-Paul. C'est au tour maintenant de Julien Maire de nous quitter. Entré au comité en 2013, nous le regrettons vivement car nous avons eu beaucoup de plaisir à travailler ensemble, avec quelqu'un de mesuré, sérieux et pertinent. Nous n'avons pas encore trouvé un successeur à Julien mais ce dernier s'est engagé à nous aider à chercher.

Angelo Piller cède la vice-présidence à Urs Schneider. On remercie Angelo, âme du comité, pour son précieux travail. Nous travaillerons avec Angelo de concert pour assurer une bonne transition.

Enfin, François Ingold, député vert et peut-être futur municipal, est prêt à s'engager au Comité dès maintenant comme représentant de l'ECGF. Nous le remercions vivement pour son engagement.

Proposition d'élire le comité suivant pour les deux ans à venir : Emmanuel Mejia (président), Urs Schneider (vice-président), Serge Castella (secrétaire et caissier), Angelo Piller, Patrick Bergem et François Ingold.

Le nouveau comité est élu à l'unanimité par l'Assemblée.

Le comité va essayer de dégager du temps pour trouver une représentante de St-Michel au comité, et penser aussi au renouvellement du comité à moyen-terme. Avis aux amateurs dans deux ans !

11. Remplacement des membres qui mettent fin à leur activité au sein des délégations

Un nouveau délégué se présente pour rejoindre la délégation de la FEDE, Christian Bardy.

12. Revendication SSPES – information et discussion en compagnie d'André Müller

Chaque membre a reçu par mail les 10 revendications historiques de la SSPES, intitulés « Des conditions de travail et d'engagement adéquates pour les enseignant-e-s du degré secondaire II formation générale » /Zeitgemässe Arbeits- und Anstellungsbedingungen für Lehrpersonen an den Mittelschulen. Cela est historique, parce que c'est la première fois, après 150 ans d'existence, que l'on arrive à des revendications communes, faisant sauter la barrière du fédéralisme, qui n'est pas un atout pour défendre les intérêts des salariés dans ce pays.

Pour nous parler et les présenter, qui de mieux que son principal responsable et concepteur du moins dans la dernière ligne droite. André Müller ici présent qui vient d'arriver. Il est professeur de philosophie au Gymnase de Soleure et au centre de formation continue WBZ ; il est aussi membre du comité central de la SSPES.

Emmanuel a participé, avec André Müller, à la rédaction de l'argumentaire sur ces dix revendications qui portent sur deux axes : revendication sur l'autonomie

pédagogique (revendications 1 à 6 : moins d'heures, moins d'étudiant(e)s, décharges, formation continue sur le court et moyen terme...) et sur la valorisation de notre fonction (revendications 7 à 10).

Comme nous ne pourrions pas faire campagne sur les dix mesures : il faudra en choisir trois sur lesquelles faire campagne. En outre, le moment est idéal : les comptes sont excellents, et nous venons de faire des sacrifices.

Les diverses mesures sont présentées par André Müller qui évoque également deux sondages effectués au niveau suisse par le SSPES : l'un porte sur le temps partiel (dans un premier temps, ce sont les directions qui ont été consultées sur les raisons pour lesquelles les enseignants/es choisissent le temps partiel ; ce sont ensuite les enseignants/es eux/elles-mêmes qui le sont), l'autre sur salaire (afin de vérifier si les enseignants/es gagnent effectivement moins qu'en 1990, il s'agit de déterminer quel est le salaire horaire sur les 35 dernières années).

13. Votation sur les revendications prioritaires de l'AFPESS

Le moment est favorable pour tenter d'améliorer nos conditions de travail et de salaire et de reprendre trois revendications des 10 présentes en les traduisant dans notre réalité fribourgeoise. En effet, l'état des finances du canton est excellent. En outre, nous venons de faire des sacrifices, si bien que nous avons une légitimité à demander un retour ; or, il paraît plus intelligent demander des avancées structurelles plutôt que de tenter d'annuler l'accord passé sur 1,8 mios. De plus, nous sommes en plein processus de révision de la LESS et ensuite du RESS. Enfin, nous n'avons pas encore à subir les baisses budgétaires que la RIE III ne manquera pas de produire.

Le comité propose donc :

- i. de demander la baisse des effectifs maximaux à 23 élèves par classe ;
- ii. de demander un temps complet à 23 périodes jusqu'à 50 ans et de 21 périodes à partir de 50 ans ;
- iii. d'accorder un congé sabbatique/scientifique tous les 10 ans payé de 6 mois, quel que soit le taux d'engagement et cela en plus de la prime d'ancienneté/ de service actuel.

Discussion :

Il faudra avoir l'appui de la FAFE afin de ne pas créer des tensions avec des collègues : Emmanuel présentera ces revendications au comité de la FAFE.

Il faudrait ajouter, en tous les cas, la mesure 8 pour les jeunes enseignants, voire la mesure numéro 10.

Plutôt une mesure syndicale, 8 ou 10, que la mesure 6 parce qu'elle paraît politiquement indéfendable.

La formulation de ces revendications peut crisper : il faudrait d'abord thématiser sur les enjeux (contrat de travail, scientificité des études gymnasiales...), puis amener ces revendications par ce biais.

Il faudrait demander 20/20 pour obtenir 23/23 : cela permet de soutenir le projet de l'association faitière. L'idée est de demander une réduction du temps de travail, sans préciser le nombre d'heures.

Vote :

Faire campagne sur une partie des mesures : 27 oui, 1 abstention.

Mandat général donné au comité de déterminer un projet plus réfléchi : 26 oui, 2 abstentions.

14. Divers

Comme il n'y a pas de divers, l'assemblée se termine à 18 h 30.

Serge Castella